

Communiqué de presse

Paris, le 7 novembre 2016

## Journée mondiale du diabète le 14 novembre

# Le suivi du diabète : une priorité pour éviter les complications

sophia, le service d'accompagnement de l'Assurance Maladie compte plus de 700 000 inscrits

En France, 3,5 millions de personnes sont traitées pour un diabète (1), une maladie qui les expose à de nombreuses complications (infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral, amputation d'un membre inférieur, insuffisance rénale chronique, etc.). Pour les éviter, [un bon suivi de la maladie](#) est indispensable. À l'occasion de la Journée mondiale du diabète, l'Assurance Maladie fait le point sur le service [sophia](#) qui aide les personnes diabétiques à adopter les bons gestes. Avec plus de 700 000 adhérents, sophia est aujourd'hui le premier programme d'accompagnement des diabétiques en France et montre des résultats encourageants : le suivi des examens recommandés (2) pour le diabète s'améliore plus rapidement chez les adhérents inscrits au service sophia que dans le reste de la population diabétique.

## Renforcer la prévention des complications du diabète : une priorité de santé publique

Maladie chronique la plus fréquemment prise en charge en France, avec 5,3 % de la population touchée (3), le diabète peut entraîner [des complications graves](#) : les **maladies cardiovasculaires** sont les principales causes de décès chez les personnes diabétiques, avec un risque de décès deux fois plus élevé qu'en population générale. Par ailleurs, un diabétique sur dix est concerné par une plaie chronique des membres inférieurs et on dénombre chaque année **9 000 personnes diabétiques amputées** ; ces amputations pourraient pour la plupart être évitées grâce à [un soin et une surveillance particulière apportés aux pieds](#) (4).

Il existe trois moyens de prévenir les complications associées au diabète : une alimentation équilibrée, une activité physique régulière et le respect du traitement prescrit. Par ailleurs, [le suivi des examens recommandés](#) (2) permet de **surveiller l'évolution du diabète** et de dépister d'éventuelles complications. Plus elles sont détectées tôt, plus leur prise en charge est efficace et contribue à maintenir la qualité de vie.

Cliquer sur l'image pour la voir en entier :



Infographie « Repères sur le diabète » : tous les chiffres-clés du diabète en France  
© Cnamts

## sophia, un service qui contribue à un meilleur suivi des examens recommandés

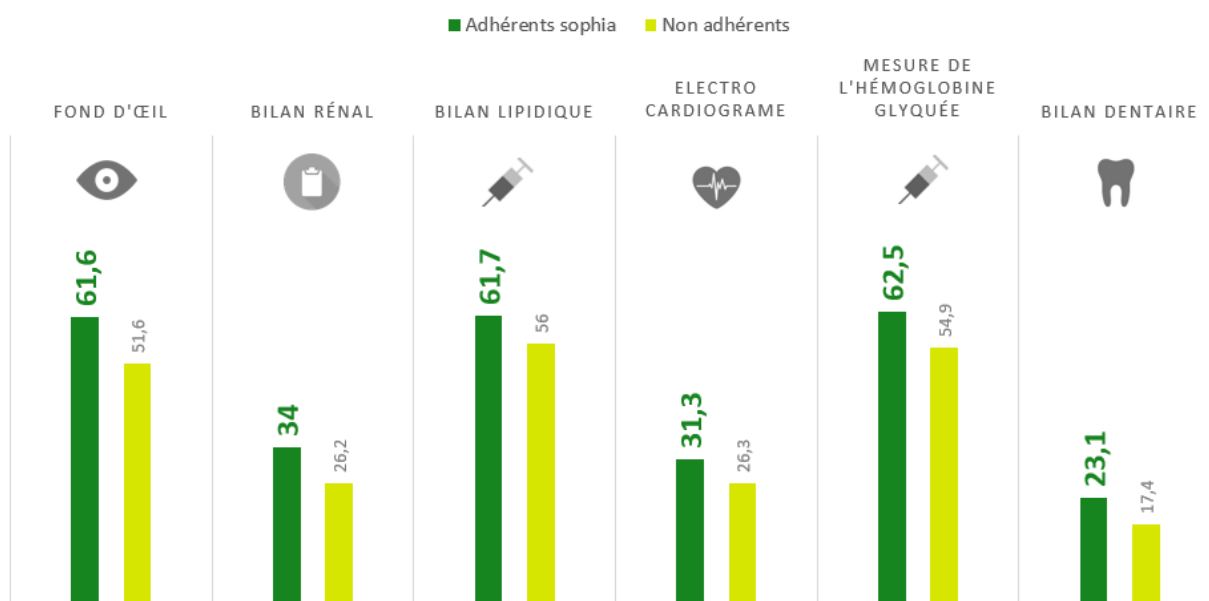
Pour **aider les malades dans le suivi de leur maladie** et maintenir leur mobilisation qui tend à se relâcher avec le temps, l'Assurance Maladie a mis en place [sophia](#), un service personnalisé et gratuit. Programme unique d'accompagnement des personnes diabétiques qui intervient en relais des professionnels de santé, **sophia contribue au bon suivi des examens recommandés** dans la prise en charge du diabète.

A titre d'exemple, près de 62 % des adhérents à sophia ont réalisé un examen du fond d'œil sur la période janvier 2016 - août 2016, en progression de + 2,5 points, contre 51,6 % pour les diabétiques non adhérents, avec une progression de + 2,1 points.

Pour ce qui est du bilan rénal, plus d'un adhérent sophia sur trois (34 %) y a eu recours entre janvier et août 2016, en progression de + 1,8 point, alors que c'est le cas pour seulement un diabétique sur quatre chez les non adhérents (26 %), en progression de + 0,6 point.

« Les personnes diabétiques inscrites au service sophia ont davantage recours aux examens médicaux recommandés que le reste de la population diabétique. C'est un signe encourageant ; cela montre que **le service remplit ses missions d'accompagnement et permet d'améliorer la prévention des complications**. Concernant le bilan rénal, il est essentiel de poursuivre les progrès observés : encore trop peu y ont recours alors que les complications du diabète peuvent entraîner une insuffisance rénale chronique. Il s'agit d'une maladie irréversible qui, si elle n'est pas prise en charge, peut provoquer la perte totale de la fonction rénale, » explique le Docteur François-Xavier Brouck, directeur des assurés à l'Assurance Maladie.

### PART EN % DE LA POPULATION DIABÉTIQUE AYANT RÉALISÉ LES EXAMENS SUIVANTS SUR LA PÉRIODE JANVIER-AOÛT 2016 COMPARAISON DES ADHÉRENTS À SOPHIA ET DES NON ADHÉRENTS



ameli-sophia.fr

#### QU'EST-CE QUE LE SERVICE SOPHIA ?

sophia est un service d'accompagnement à distance (courrier, web et téléphone) et dans la durée, adapté aux besoins des personnes atteintes de maladies chroniques.

Gratuit, sans engagement et sans incidence sur le niveau de remboursement des patients, ce service intervient en complément du suivi du médecin traitant, ainsi que des autres acteurs existants (réseaux diabète, offre de soins ambulatoires, établissements de santé, centres d'examen de santé, associations de patients...). Davantage associé

au dispositif, le médecin traitant peut encourager ses patients insuffisamment engagés dans le suivi de leur diabète à adhérer au service. Prochainement, il aura aussi la possibilité de signaler aux infirmiers-conseillers de l'Assurance Maladie les thèmes prioritaires à aborder avec son patient : hygiène de vie, observance médicamenteuse ou examens recommandés.

**Les adhérents bénéficient d'un accompagnement téléphonique par des infirmiers-conseillers en santé de l'Assurance Maladie.** En complément, des [livrets thématiques](#) et un [journal](#) sont proposés pour plus d'informations et de conseils pratiques sur la maladie et ses complications.

## QUI PEUT ADHERER AU SERVICE SOPHIA ET COMMENT ?

### Conditions d'éligibilité :

- Etre un adulte atteint d'un diabète de type 1 ou 2 ;
- Etre pris en charge à 100 % par le régime général de l'Assurance Maladie au titre d'une ALD (Affection de Longue Durée) pour le diabète ou une autre maladie. Désormais, le service sophia est ouvert aux assurés des régimes et mutuelles partenaires (RMP) et des sections locales mutualistes (SLM) (5).
- Etre suivi par un médecin traitant ;
- Bénéficier d'au moins trois prescriptions par an de médicaments pour traiter son diabète.

### Modalités d'inscription :

- En se rendant sur [ameli-sophia.fr](http://ameli-sophia.fr) muni de l'identifiant indiqué dans le courrier d'invitation, ou en s'inscrivant directement via l'espace prévention du compte ameli sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ;
- En renvoyant le bulletin d'inscription adressé par l'Assurance Maladie aux assurés éligibles au service sophia, rempli et signé.
- Au cours d'une consultation chez le médecin traitant qui peut inscrire ses patients sur son Espace Pro.

### Pour toute information :

Appeler le 0 809 400 040 (service gratuit plus prix d'un appel).

Disponible du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 13h00.

1. Source : [rapport Charges et Produits 2017](#) pages 22 et suivantes.

2. Les sept examens recommandés par la Haute Autorité de Santé : fond d'œil (tous les deux ans au moins), bilan rénal (prise de sang + analyse d'urine une fois par an), bilan lipidique (une fois par an), dosage hémoglobine glyquée (deux à quatre fois par an), examen des pieds (une fois par an) électrocardiogramme (une fois par an), bilan dentaire (une fois par an).

3. Source : [rapport Charges et Produits 2017](#) pages 22 et suivantes.

4. Source : *ibid.* pages 75 et suivantes.

5. Il s'agit de la Mutuelle Générale (la Poste), de la MFPS et de la HFP (fonction publique), de la CAMIEG (électricité et gaz), de la CANSSM (les mines), de la MNH (personnel hospitalier), de l'ENIM (les marins), de la MGP (police), de la CAVIMAC (les cultes) et d'Intériale (ministère de l'Intérieur).

### **A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés**

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés (Cnamts) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale qui permet à chaque assuré de se faire soigner selon ses besoins, quel que soit son âge ou son niveau de ressources.

L'Assurance Maladie concourt, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficacité du système de soins et au respect de l'Ondam fixé pour l'année 2016 à 185,2 milliards d'euros. Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année près de 60 millions d'assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.

Pour conduire ses missions, l'Assurance Maladie s'appuie essentiellement sur 101 Caisses primaires d'Assurance Maladie (Cpam) en France métropolitaine, 4 Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les départements d'outre-mer, 1 Caisse commune de sécurité sociale (CCSS), et les 20 Directions régionales du Service médical (DRSM). Enfin, les 16 Carsat (Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail) ont des missions bien spécifiques en matière de retraite\*, de tarification et de prévention des risques professionnels et d'action sociale.

\*A l'exception de la Cram Île-de France, qui ne gère pas les pensions de retraite, ces champs relevant de la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse.

**Infographies HD disponibles sur simple demande ou en cliquant ici.**

**Contacts presse - Agence Hopscotch**

Perrine Carriau | 01 58 65 10 30 | [pcarriau@hopscotch.fr](mailto:pcarriau@hopscotch.fr)

Sabine Doligé | 01 58 65 01 33 | [sdolige@hopscotch.fr](mailto:sdolige@hopscotch.fr)



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)